

05.03.2010

RESOLUTION

Dépôt Viviane Loschetter
déi gréng

La chambre des député-e-s

considérant que

- les jeunes filles au Grand-Duché du Luxembourg ont, à l'instar des pays de l'Union Européenne, rattrapé, voire dépassé leurs jeunes collègues masculins en terme de réussite scolaire et universitaire.

Il y a à peine dix ans, le pourcentage de jeunes femmes âgées entre 20 et 24 ans ayant atteint au moins le niveau d'éducation secondaire supérieur était encore de 53% et identique à celui des jeunes hommes. Il atteint désormais 76% contre 66% pour ces derniers.

Les jeunes femmes sont également plus nombreuses à poursuivre des études universitaires, à savoir 54% de la population universitaire estudiantine sont de sexe féminin.

- malgré cela, le Grand-Duché n'atteindra les objectifs de Lisbonne, objectifs qui stipulaient la participation de 60% de femmes sur le marché de l'emploi en 2010. En effet, la part des femmes dans l'emploi représente quelques 45% contre 37% il y a dix ans.

Il y a donc lieu de signaler un progrès en termes quantitatifs. Cela n'est pas malheureusement pas (encore) le cas en ce qui concerne l'aspect qualitatif. (source : statnews du 05.03.2009)

- il est d'autant plus regrettable de ne point retrouver dans des proportions appropriées les compétences de ces jeunes femmes sur le marché de l'emploi en général et sur des postes à responsabilités et décisions en particulier.

Il y a une disproportion frappante entre le pourcentage de jeunes femmes hautement qualifiées et diplômées d'une part et le pourcentage de femmes notamment dans les organes de gouvernance d'entreprise.

On estime à quelques 11% la représentation des femmes au sein des conseils d'administration en Union Européenne. Faute d'analyses fiables, on peut admettre que ce pourcentage général peut s'appliquer à la situation au Grand-

Duché.

Une statistique publiée par la Commission Européenne estime le pourcentage des femmes dans les 50 premières entreprises nationales cotées en 2006 au Luxembourg à 1%, contre 32% en Norvège ou 24 % en Suède. (source : *Commission européenne, statistiques européennes sur les 50 premières entreprises cotées en 2006*)

- les femmes doivent être mieux représentées au sein de conseils d'administration, constate également l'Institut Français des Administrateurs (IFA), l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises en France (ORSE) ainsi que l'European Professional Women's Network-Paris dans une récente étude de réflexion et d'état des lieux qu'ils ont entamée. L'étude en question rappelle les conclusions de nombreuses enquêtes qui ont mis l'accent sur les difficultés d'accès liées à des barrières culturelles, organisationnelles et comportementales (prépondérance des hommes aux postes clé, culture d'entreprise favorisant l'ambition et la disponibilité, discrimination, ...). (source : *Elodie Wittling dans l'hebdomadaire financier AGEFI du 16.09.2009*)
- l'institut de consultance bien connu dans les milieux financiers McKinsey met en relation dans une analyse intitulé « *WOMEN MATTER, la mixité, levier de performance de l'entreprise* » le pourcentage des jeunes filles diplômées avec celui des femmes aux postes de gouvernance. Selon l'institut « *si on ne s'attaque pas aux racines du problème, le fameux « plafond de verre » n'est pas prêt d'être brisé et la participation des femmes aux instances de direction au cours des trente prochaines années restera faible* ». Dans une analyse réalisée par ce même institut, les entreprises ayant trois femmes ou plus dans l'équipe de direction sont mieux notées dans les neuf dimensions de l'excellence organisationnelles, la différence variant de +3 points à +7 points pour les valeurs et l'environnement de travail et +6 pour la direction. Finalement ils démontrent également que les entreprises qui ont une plus grande proportion de femmes dans leur comité de direction, sont également celles qui ont les meilleurs rendements financiers. (source : *McKinsey&Co WOMEN MATTER 2007*)
- face au déséquilibre hommes/femmes dans les organes de gouvernance, certains pays ont entamé des mesures législatives afin d'y prévenir. Le Parlement norvégien a voté en 2003 une loi qui a imposé l'égalité hommes-femmes dans les conseils à partir du 1er janvier 2008. Les députés espagnols ont adopté en 2007 un texte qui impose 40% de femmes à partir de 2015. En Finlande, une recommandation a été émise pour que dès janvier 2010, les entreprises cotées comptent au moins une femme dans leur conseil d'administration.

En France et en Belgique, des propositions de loi ont été déposées pour promouvoir l'accès aux femmes aux conseils d'administration par l'introduction d'un quota de 40%.

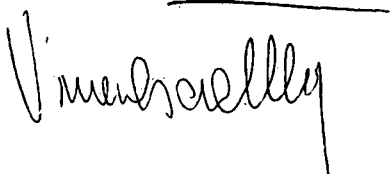
- au-delà des analyses et arguments en terme de productivité qui intéresseront certainement le monde économique et financier, il n'en reste pas moins qu'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein des comités

dirigeants est un objectif déclaré notamment dans notre constitution et la déclaration y relative de promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre hommes et femmes.

- les observations faites par le comité CEDAW concernant le 5^e rapport périodique du Luxembourg qui notamment en son point 24 « insiste sur le fait que l'Etat partie est tenu, en vertu de la Convention, d'assurer l'égalité de fait des femmes et des hommes sur le marché du travail, y compris dans le secteur privé, conformément à l'article 11 de la Convention. Il invite l'Etat partie à adopter les politiques et à prendre toutes les mesures qui s'imposent y compris des mesures temporaires spéciales conformément au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention et à la recommandation générale n° 25, en se fixant des délais à respecter, pour éliminer la ségrégation dans l'emploi, tant horizontale que verticale.

décide

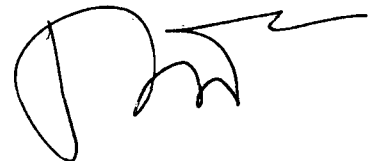
d'organiser un débat d'orientation avec rapport sur le sujet d'une meilleure représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de conseils d'administration d'établissements publics et des institutions du monde économique, culturel, social et sportif afin de lancer un large débat et de réaliser une analyse approfondie sur le thème qui aboutira à des conclusions politiques.



Viviane Loschetter



Claude Adam



François Bausch



Jean Huss



Henri Kox